

TECHNIQUES VOCALES DU CHANTEUR RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES ET D'ÉVALUATION

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	<p>La certification s'adresse aux artistes et plus particulièrement aux professionnels du chant souhaitant explorer de nouveaux registres musicaux.</p> <p>La certification permet d'acquérir les compétences nécessaires à l'exploration d'une palette vocale plus large, non contrainte par une approche trop formelle des styles afin d'atteindre par l'expérimentation la maîtrise de techniques vocales nécessaires aux chanteurs souhaitant évoluer dans un nouveau registre musical.</p>	
	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
	<p>Mise en situation réelle avec débrief oral sur une interprétation musicale avec au préalable sa préparation.</p> <p>Le candidat identifie en amont de son évaluation le répertoire musical puis l'œuvre qu'il souhaite interpréter.</p>	
<p>C1. Définir son périmètre vocal en termes de performance et de style, en prenant en compte les caractéristiques de sa voix (timbre, ...), en faisant preuve d'écoute de soi, en appréciant son aplomb gravitaire, l'organisation posturale de son corps, en mesurant le rôle des résonateurs vocaux, afin d'identifier les répertoires nouveaux à explorer par rapport aux capacités vocales.</p>	<p>Le candidat présente face au jury d'évaluation les conclusions qu'il aura retirées de sa propre analyse vocale et propose les différents répertoires musicaux qu'il souhaite explorer et l'œuvre qu'il aura choisie pour son interprétation. Il est attendu du candidat qu'il justifie les raisons pour lesquelles, il pense en avoir la capacité.</p>	<p>Cr1.1. L'analyse de la prestation vocale réalisée par le candidat permet d'identifier clairement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Son niveau de technicité, • Son originalité vocale, • Sa gestion du souffle, • Son timbre et sa puissance, • Sa tessiture vocale, • Sa précision rythmique, sa diction,

<p>C2. Choisir et analyser les différents répertoires musicaux correspondant à son périmètre vocal et à celui qui peut être potentiellement développé, en s'appuyant sur sa propre culture et connaissances musicales, en prenant en référence les artistes interprètes inspirants ainsi que leurs singularités vocales, en tenant compte des techniques inhérentes aux différents styles d'interprétation afin de choisir et explorer un nouveau registre musical le plus adapté à ses capacités, à ses préférences et à sa personnalité.</p>	<p>Le candidat présente l'œuvre qu'il aura choisi d'interpréter et justifie ses choix en termes de nouveaux registres musicaux, en précisant les différences esthétiques et techniques avec son registre musical habituel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Son attitude corporelle, <p>Cr2.1. Le choix des différents registres musicaux est cohérent et adapté aux regards des performance et capacités vocales et des préférences du candidat.</p> <p>Cr2.2. Le choix de l'œuvre à interpréter est judicieuse car elle met en évidence sa cohérence avec ses capacités actuelles et l'écart à travailler pour dépasser les difficultés identifiées.</p>
<p>C3. Préparer l'interprétation d'une œuvre d'un nouveau registre musical défini, en l'analysant musicalement et en identifiant les difficultés techniques à dépasser, en réalisant des exercices d'échauffements vocaux et corporels permettant de prévenir la fatigue, et en mettant en œuvre des techniques d'apprentissages permettant de développer sa performance vocale à des niveaux souhaités afin de réussir l'interprétation de l'œuvre.</p>	<p>Le candidat présente sa démarche de préparation de l'œuvre musicale qu'il aura à interpréter. Il est attendu du candidat qu'il explique l'analyse musicale de l'œuvre choisie et justifie des méthodes et techniques de préparation employées pour atteindre le niveau et le rendu attendus dans son interprétation.</p>	<p>Cr3.1. L'analyse musicale de l'œuvre choisie est complète et permet de mettre en évidence les contraintes à surmonter pour son interprétation en termes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tonalité, • Respiration, • Rythme, • Notes de passage et notes charnières, • Puissance, <p>Cr3.2. Le travail préparatoire repose sur des techniques efficaces et adaptées permettant d'atteindre le niveau requis pour l'interprétation de l'œuvre ainsi que la nature et le niveau d'émotions à transmettre</p>

<p>C4. <u>Interpréter l'œuvre musicale dans le nouveau registre choisi</u>, en respectant son style et ses caractéristiques techniques, tout en transmettant dans son interprétation, ses émotions, son naturel vocal et la singularité de son expression artistique afin d'atteindre un niveau de performance souhaité et un impact artistique fort.</p>	<p>Le candidat interprète l'œuvre musicale qu'il aura préparée face au jury d'évaluation.</p>	<p>Cr4. L'interprétation du candidat est correctement réalisée selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La technique vocale et la justesse des notes, • La mémorisation de la partition, • Le souffle et la respiration, • La justesse du rythme et du tempo, • La posture corporelle, • L'interprétation des émotions
--	---	---